



Protocole Sanitaire

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Guide relatif au fonctionnement de l'école Marie Joseph dans le
contexte COVID-19

Novembre 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre l'accueil de tous les élèves de l'école Marie Joseph à partir du 02 novembre 2020. Il est destiné à l'ensemble de la communauté scolaire qui pourra consulter le protocole établi par le Ministère de l'Education et de la Jeunesse. Ce document étant un résumé du protocole sanitaire de réouverture des écoles maternelles et élémentaires.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

L'accès des parents dans l'établissement sera limité au strict nécessaire et sur rendez-vous. Ils devront porter un masque et se désinfecter les mains.



La distanciation

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents si l'organisation le permet. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. Dans l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Le lavage des mains

Lavage des mains est régulier : 30 sec avec séchage papier ou air libre

- A l'arrivée
- Avant et après une récréation
- Avant et après le repas
- Après être allé aux toilettes
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché
- Avant de partir de l'école
- Gel hydroalcoolique si les mains ne sont pas souillées et sous la surveillance d'un adulte



Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est également obligatoire pour tous les élèves à partir du CP (même si l'enfant n'a pas 6 ans révolus) tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Chaque enfant arrivera, le matin avec un masque propre. Il aura dans son cartable 2 sachets de congélation étiquetés au nom de l'élève :

- Une étiquette verte pour les masques propres. Il faut en mettre 3 en réserve (un masque ne peut être utilisé que 4 heures et les élastiques peuvent se casser)
- Une étiquette rouge pour les masques sales qui seront jetés à la maison et non dans l'école.

En cas d'oubli, l'école fournira 3 masques pour la journée. Mais au bout du 4^{ème} oubli, ils seront facturés 5€/jour d'oubli à la famille.

La ventilation des classes

Les locaux seront aérés avant l'arrivée des élèves et à chaque récréation pendant 15 minutes minimum.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) sera privilégiée. Mais le principe fondamental d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire ne permettra pas d'appliquer le non brassage des élèves pour les garderies et pour la pause méridienne. Des listes sont tenues à jour



quotidiennement sur ces groupes d'enfants de manière à pouvoir les communiquer, au besoin, aux autorités sanitaires.

Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

La restauration scolaire est maintenue. Les élèves déjeuneront avec leur classe à heure fixe et table fixe.

Le nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé 2 fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé ; le nettoyage est quotidien. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Gourde d'eau

Chaque jour, les élèves apporteront une gourde d'eau bien hermétique, étiquetée à son nom et nettoyée tous les soirs par les parents.